

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
DIMANCHE 22 MARS 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le **DIMANCHE 22 MARS** à 09H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ROUX Nathalie, ALLAN Patricia, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, ROSKOSCHNY Cassandra, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. CATTEZ François

Fin de la séance : 11h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-7, L.2121-8 et L.2121-29 ;

CONSIDERANT QUE « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation » ;

CONSIDERANT QUE, suite à l'élection du Maire et de ses Adjointes en date du 22 mars 2026, le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ABROGER la délibération 2020-05-1-N° 1 portant approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

ARTICLE 2 - D'ADOPTER en conséquence le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la mandature 2026-2032.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'MAIRIE D'AIRESURLA LYS', '9 Bd Plessis', and '62120 AIRE SUR LA LYS'. The signature is a large, stylized blue scribble that overlaps the stamp.